



58e session de la Commission de la condition de la femme, New York

10-21 mars 2014

Intervention de Madame Lydia Mutsch

Ministre de l'Égalité des Chances Luxembourg

Le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter pour votre élection à la Présidence de cette 58ème session de la Commission de la condition de la femme, dont vous conduirez les travaux, j'en suis convaincue, avec adresse et diligence.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Le rapport 2012 des Nations Unies sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fait état d'importants progrès, notamment en matière de réduction de la pauvreté, d'accès à l'éducation et de diminution de la mortalité infantile et matérielle.

Mais ces résultats positifs ne doivent en aucun cas entraîner un relâchement de nos efforts pour permettre une vie décente à tous, hommes et femmes.

En effet, un décalage important subsiste encore entre les hommes et les femmes, notamment en termes de développement humain.

Dans les pays en développement, les femmes rencontrent souvent plus d'obstacles que les hommes sur le marché du travail; lorsqu'elles sont rémunérées, elles perçoivent très souvent un salaire inférieur pour le même travail; elles sont majoritaires dans l'économie informelle et elles ne peuvent prétendre à l'égalité avec les hommes en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la propriété, et aux autres moyens de production.

De même, elles sont fréquemment exclues des processus de prise de décision. Dans le milieu rural, les femmes ont souvent peu d'accès et moins de droit à la terre, à l'eau et au financement voire aux formations qui sont si importantes pour garantir la sécurité alimentaire.

De plus, les femmes et les enfants sont souvent disproportionnellement affectés par la violence et les conflits.



Mesdames et Messieurs,

Les femmes jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté. Si l'on veut un jour parvenir à éradiquer la pauvreté, la faim et les maladies, il est indispensable d'améliorer la situation des femmes et de les intégrer pleinement dans le processus de développement.

Faire participer les femmes à tous les échelons n'est non seulement une condition à la réalisation des OMD, mais c'est également et surtout une question de droits de l'Homme et de justice sociale.

C'est pourquoi, mon Gouvernement a fait de l'égalité entre hommes et femmes dans la prise de décision une de ses priorités politiques.

Pour la première fois au Luxembourg, le programme gouvernemental contient des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2019 pour le sexe sous-représenté.

Monsieur le Président,

Au niveau international, la validité continue des objectifs de la Déclaration du Millénaire comme base des discussions futures sur le programme de l'après-2015 nous tient particulièrement à cœur.

L'éradication de la pauvreté constitue le premier objectif de notre politique de coopération au développement, objectif qu'il s'agira de placer clairement au centre des principes futurs du développement durable.

C'est dans cette perspective que le Luxembourg participera activement aux négociations intergouvernementales sur la définition du programme de développement pour l'après-2015 en prenant en compte les Objectifs actuels du millénaire pour le développement, leurs avantages et faiblesses, et les exigences du développement durable comme retenues dans la conférence de Rio+20, pour aboutir à de nouveaux objectifs globaux.

Le Luxembourg reste en particulier très attaché à la promotion du rôle des femmes dans les politiques de développement ainsi que de l'accès transparent et garanti aux soins de santé, y compris dans le cadre de la santé sexuelle et reproductive.

Afin de garantir les meilleurs résultats possibles en matière d'égalité des sexes, de droits des femmes et d'autonomisation des femmes, le Luxembourg soutient à la fois le maintien d'un objectif spécifique en la matière et l'intégration de cette dimension dans l'ensemble des objectifs qui formeront le cadre de l'après-2015.

Des indicateurs spécifiques et des statistiques ventilées par sexe devront permettre de suivre de manière régulière la mise en oeuvre effective de ce principe du « gender mainstreaming ».

Je confirme aujourd'hui l'attachement du Gouvernement luxembourgeois à cette double stratégie (existence d'un objectif spécifique et intégration transversale de la dimension du



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances

genre) qui a par ailleurs fait ses preuves dans de nombreux engagements normatifs et intergouvernementaux tels que la Déclaration et la Plate-forme d'action de Pékin et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Mesdames et Messieurs,

L'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise sera maintenu à 1% du RNB, plaçant ainsi le Luxembourg au premier rang des pays pratiquant une solidarité forte au sein de la communauté internationale.

Le nouveau Gouvernement tient à confirmer cet engagement, notamment à un moment où les crises et la misère qu'elles engendrent, frappent un nombre croissant de personnes y compris aux portes de l'Europe.

La coopération et la solidarité internationales sont plus que jamais sollicitées pour rendre ce monde plus équitable.

Je vous remercie de votre attention.